

CHAPITRE VI. — LE RAPPROCHEMENT ÉCONOMIQUE FRANCO-ITALIEN

Les conclusions d'Etienne Fougère. — Relations respectives d'échanges de l'Italie et de la France avec les pays danubiens. — Plan éventuel de collaboration. — Avantages réciproques. — La France et la réorganisation financière de l'Europe centrale et orientale.

J'ai indiqué dans la seconde partie de l'étude politique du « Danube-Adriatique », au chapitre V : « France et Italie en Europe centrale et orientale », les conclusions d'Etienne Fougère, président de l'Association nationale d'expansion économique, sur « les moyens d'un rapprochement politique franco-italien ».

Je reprends ici ces conclusions, en ce qu'elles ont trait au rapprochement économique possible entre les deux pays :

« L'intérêt de l'Italie est de se ménager un marché danubien cohérent, au lieu de laisser se perpétuer une division qui pousse les éléments slaves à chercher un appui auprès de la France.

« Il est à noter d'ailleurs que l'Italie est aujourd'hui l'un des pôles vers lesquels se sentent attirés les pays du centre européen.

« Depuis quelques années, le commerce tchèque a dérivé vers Trieste, au détriment de Hambourg et de Stettin ; de même, la place occupée par le commerce autrichien à Trieste va grandissant (900.000 tonnes en 1931, contre 300.000 en 1922). D'autre part, Budapest est placée dans la sphère d'influence italienne depuis le traité de 1927 avec l'Italie, qui a accordé à la Hongrie libre accès à la mer par Fiume. Enfin l'effort de Rome pour attirer le trafic yougo-slave à Trieste et à Fiume a été couronné de